



Pere-paternite-déménager

Par **mlemaire**, le **11/03/2013** à **15:57**

bonjourrnma femme avait une liaison et pour cette raison nous avons divorcé, mais je viens d'apprendre que l'enfant nous partageons n'est pas mine.j'ai fait un test de paternité et je ne suis pas le père. J'ai eu des doutes de temps en temps. Je continue à verser la pension alimentaire de 350 euros par mois et de lui rendre visite comme d'habitude. Maintenant, mon ex veut déménager à corse et a dit que si je tente de l'arrêter, elle va aller au tribunal et leur dire que je ne suis pas le père, puis je ne l'ai plus voir. J'ai été son père pendant 8 ans! Vais-je encore avoir des droits de visite si nous allons au tribunal et faire un test de paternité juridique officiel. J'aime mon fils. merci de vos réponses

Par **chaber**, le **11/03/2013** à **16:44**

Bonjour,rnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **cocotte1003**, le **12/03/2013** à **08:34**

bonjour, votre femme ne peut plus changer la situation si vous avez reconnu l'enfant depuis au moins 5 ns, cordialement